

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **20 janvier 2014 à 19 h 35** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté
Monsieur Danis Beauvillier

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Madame Louise Bergeron, trésorière, monsieur Mario Juaire, directeur général et monsieur Pierre St-Onge, greffier, sont également présents.

Après la prière d'usage, Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

14-01-001 **Approbation de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

14-01-002 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du budget du 16 décembre 2013 et de la séance ordinaire du 16 décembre 2013**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du budget du 16 décembre 2013 et de la séance ordinaire du 16 décembre 2013.

ADOPTÉE

14-01-003 **Politique interne d'utilisation des médias sociaux**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver et d'adopter la « Politique interne d'utilisation des médias sociaux ».

ADOPTÉE

14-01-004 **Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents de la MRC de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu adhérer à la politique d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents de la MRC de l'Érable et de désigner, conformément à cette politique, Mme Sophie Rodrigue à titre de responsable de l'accueil des nouveaux résidents dans la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

14-01-005

Conseil municipal sans papier

ATTENDU que la conversion vers un conseil municipal sans papier amènera une communication accrue de l'administration vers les membres du conseil : courriels, documents, etc. ;

ATTENDU que la réalisation d'un tel projet impliquera une diminution de la dépendance au papier, du volume d'impressions et la préservation de l'environnement tout en éliminant des frais de messagerie ;

ATTENDU que la réalisation de ce projet entrainera un contact accentué pour chaque membre du conseil vers des informations municipales via le Web, en plus de leur offrir la possibilité de développement des réseaux municipaux de contacts et d'avoir accès aux documents préparatoires de leurs séances de travail et séances publiques, peu importe l'endroit où il se trouve ;

ATTENDU que la préparation de réunions en sera facilitée et que le conseil municipal sans papier permettra une meilleure utilisation des ressources humaines de notre organisation ;

ATTENDU qu'il est reconnu que le Conseil municipal sans papier offre un retour sur l'investissement en moins de vingt-quatre (24) mois ;

ATTENDU que le Service du greffe, de concert avec la direction générale, a procédé à l'analyse des divers besoins de notre organisation en cette matière et a proposé au conseil un plan d'action visant la mise en place d'un tel projet incluant, l'achat d'équipements technologiques conviviaux et faciles d'apprentissage et ce, au meilleur coût possible, tout en ayant à l'esprit de préserver le lien crucial et privilégié qui doit exister entre le citoyen et les membres du Conseil municipal lors des séances publiques ;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de mandater le greffier de la Ville et le directeur général afin de mettre en place une procédure pour un conseil sans papier.

D'autoriser l'achat de dix (10) iPads Air wi-fi, 32 G, et des accessoires requis au coût total de 7 740,50 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

14-01-006

Contrat de services en communication pour l'année 2014

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de retenir les services de Graphomanie (Marie-Pierre Paquette) pour répondre aux besoins de la municipalité en communication soit notamment pour s'occuper du site Internet et de la publication du Petit Prince (bulletin municipal).

QUE ce contrat prenne la forme d'une banque de temps de 400 heures au coût total de 18 000 \$ avant taxes, payable en deux versements égaux en février et en juillet 2014.

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville le contrat, le cas échéant, découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

14-01-007

Assurance responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et parc de BMX

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Princeville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX pour la période 2014-2019.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE

14-01-008

Adoption du règlement no 2014-253 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Danis Beauvillier, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'à l'occasion de cet avis de motion, le projet de règlement a été présenté par le conseiller Danis Beauvillier ;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 5 janvier 2014 dans le journal avec un résumé du projet de règlement annonçant l'adoption du règlement le 20 janvier 2014 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intitulé : «Règlement no 2014-253 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville ».

ADOPTÉE

14-01-009

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques :

- En date du 17-12-2013 au 19-01-2014 :
 - nos A34295 à A34332 & M1211 à M1216 238 135,27 \$
 - chèque annulé : A34309 et A34023
- dépôts salaires de la période 2013-50 à 2013-52

ADOPTÉE

14-01-010

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 20 janvier 2014
 - nos A34333 à A34518 367 218,13 \$

ADOPTÉE

Résultats financiers (organisme) de Partage St-Eusèbe - Dépôt

14-01-011

Affectation de crédits - Dépenses incompressibles et engagements

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2014 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants :

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, politique, entente, contrat ou convention et versés sur les bases définies ;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle ;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes, obligations ou billets contractés ;
- d) Engagement de crédit avec Gaudreau Environnement inc. tel qu'établi par les contrats ou facturations sur une base mensuelle ;
- e) CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. : contribution 2014 de **37 860,20 \$** (plus taxes) incluant les frais informatiques ;
- f) Quote-part de la MRC de l'Érable :
 - Montant total de **291 537,40 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2014 et le 15 juin 2014 ;
- g) Quote-part des dépenses du Centre local de développement de l'Érable :
 - Montant total de **61 126,98 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2014 et le 15 juin 2014 ;

- h) Contribution à la Société d'Horticulture de Princeville de **1 000,00 \$** pour le fonctionnement de la Société payable en février 2014 et **12 000,00 \$** pour la Foire champêtre et culturelle payable en juin 2014 ;
- i) Contribution à Développement économique Princeville de **175 000,00 \$** payable en trois versements égaux en février 2014, avril 2014 et juin 2014 ;
- j) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants ainsi que pour les charges sociales :
- Bell Mobilité cellulaire & Bell Mobilité Pagette
 - CARRA
 - CSST
 - Digital postage on call (AFFRANCHISSEMENT NEOPOST)
 - Distribution Guy Vachon (LAITIER)
 - Fiducie Desjardins (RRS & REER)
 - Financière Banque Nationale (REER)
 - Fonds de l'information foncière
 - Fonds des pensions alimentaires
 - Gaz Métropolitain
 - Grossiste Alimentation du Lac
 - Groupe CLR
 - Groupe Financier AGA, en fiducie
 - Hydro-Québec
 - Mackenzie Financial Corporation (REER)
 - Ministre des Finances du Québec
 - Ministre du Revenu du Québec
 - Petites caisses
 - Postes Canada
 - Receveur général du Canada
 - Régie de l'Assurance-Maladie du Québec
 - Rogers
 - SOCAN
 - Société de l'Assurance automobile du Québec
 - SSQ – Groupe financier
 - Syndicat des employés municipaux des Bois-Francs
 - Télébec ltée
 - Vidéotron ltée

ADOPTÉE

14-01-012

Départ à la retraite d'un pompier

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre acte du départ à la retraite, à compter du 31 décembre 2013, de Monsieur André Champagne qui agissait jusqu'à ce moment comme capitaine au sein du Service des incendies de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

14-01-013

Avis de motion - Règlement modifiant no 2004-85 concernant la tarification pour le site de neiges usées

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement modifiant no 2004-85 concernant la tarification pour le site de neiges usées.

14-01-014

Achat d'un camion Ford F-150, usagé

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'acheter de Conrad Gagnon inc. un camion Ford F-150, année 2010, pour un montant de 21 264 \$, avant taxes, conformément à la proposition de contrat de vente d'un véhicule d'occasion de cette entreprise datée du 15 janvier 2014.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements à Conrad Gagnon inc. et à la S.A.A.Q.

De préciser que cette dépense est financée à même les activités financières de l'année en cours.

D'autoriser le directeur des Travaux publics, Dave Leclerc, à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat de vente d'un véhicule d'occasion et à effectuer ou à faire effectuer les procédures normales lors de l'acquisition de véhicule soit, notamment l'immatriculation et le lettrage.

ADOPTÉE

14-01-015

Contrat sur les matières putrescibles vertes pour 2014 avec Gaudreau Environnement inc.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est résolu unanimement d'accorder à Gaudreau Environnement le contrat 2014 pour la collecte des matières putrescibles vertes (branches, herbes, feuilles, etc.) déposées aux endroits prévus à cet effet au garage municipal, et ce, au coût forfaitaire de 16 974 \$ avant taxes avec Gaudreau Environnement inc.

D'autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Princeville ledit contrat.

ADOPTÉE

14-01-016

Subvention 2014 à Partage St-Eusèbe

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'attribution d'une somme de 7 500 \$ à l'organisme Partage St-Eusèbe de Princeville pour l'année 2014 afin qu'elle apporte, dans la mesure de ses possibilités, son soutien alimentaire et économique aux familles dans le besoin de Princeville.

ADOPTÉE

14-01-017

Demande de l'OMH pour l'augmentation du nombre de logements subventionnés par le programme de supplément au loyer

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter la demande de l'OMH pour l'augmentation du nombre de logements subventionnés par le programme de supplément au loyer, pour cinq (5) unités supplémentaires.

D'accepter par le fait même de verser de la contribution financière de la Ville de Princeville de 10 % pour ces logements subventionnés supplémentaires.

ADOPTÉE

14-01-018

Adoption du second projet de règlement PRU2-1304 modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 20 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE suite à cette consultation, il y a lieu d'adopter un second projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement PRU2-1304 modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville.

ADOPTÉE

14-01-019

Adoption du second projet de règlement PRU2-1305 modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 20 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE suite à cette consultation, il y a lieu d'adopter un second projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement PRU2-1305 modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville.

ADOPTÉE

14-01-020

Adoption du second projet de règlement PRU2-1306 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 20 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE suite à cette consultation, il y a lieu d'adopter un second projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement PRU2-1306 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville.

ADOPTÉE

14-01-021

Adoption du règlement no 2014-252 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 11 novembre 2013 ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 11 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE suite à l'adoption d'un second projet de règlement le 9 décembre 2013, aucune demande valide n'a été reçue ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par le greffier.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Coté, il est unanimement résolu d'adopter le règlement no 2014-252 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville.

ADOPTÉE

14-01-022

Dérogation mineure - Gary Lacasse et Sylvie Jalbert (14 route de Billy)

ATTENDU QUE la superficie touchée par la demande est minime ;

ATTENDU QUE les demandeurs préconisent de conserver la bande de protection en bordure de la rivière Bulstrode ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Dany Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 14, route DeBilly la demande de dérogation mineure présentée par madame Jalbert et monsieur Lacasse afin de permettre la construction de la nouvelle résidence avec une marge avant de 10,75 mètres au lieu de 12 mètres, ce qui représente une dérogation de 1,25 mètre pour la marge avant par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

14-01-023

Vente d'un terrain résidentiel - 190 rue Lecours

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction Angersnérale inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 839 110 (190 rue Lecours) du cadastre du Québec pour le prix de 15 679,61 \$ avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

14-01-024

Demande CPTAQ - Prince-Oeuf inc.

ATTENDU QUE la demanderesse Prince Oeuf inc. s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir une partie du lot 4 309 065 du cadastre du Québec afin de pouvoir procéder à la construction d'un nouveau pondoir.

ATTENDU QUE le pondoir actuel a 60 ans, est désuet et n'est pas assez grand pour sa mise à niveau ;

ATTENDU QUE la construction d'un nouveau pondoir va permettre à la demanderesse de se conformer aux normes qui seront en vigueur prochainement ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

14-01-025

Demande de partenariat de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bois-Francis/Érable

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce et d'Industrie des Bois-Francis/Érable dévoilera les finalistes du 31^e Panthéon de la performance dans l'Érable le 3 avril prochain, à la salle Pierre-Prince de Princeville.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder une commandite de 1 000 \$ à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Bois-Francis/Érable en guise d'aide à cet organisme pour assurer le déploiement complet cette activité.

ADOPTÉE

14-01-026

Fourniture de chandails pour l'école Sacré-Cœur

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de faire don de 481 chandails à l'école Sacré-Cœur de Princeville pour assurer une identification locale de nos jeunes dans le cadre de leur participation à une émission télévisée de lipdub à Radio-Canada.

D'autoriser la trésorière à payer le fournisseur de ces chandails soit Trim-Line des Bois-Francis jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 2 000 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

14-01-027

Don aux Ambulanciers Saint-Jean pour la Fête de Noël

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder un don de 300 \$ à Ambulance Saint-Jean (Mauricie/Centre-du-Québec) en guise de reconnaissance pour l'aide accordée à la Ville dans le cadre de la fête de Noël 2013, qui s'est déroulée à l'aréna.

ADOPTÉE

14-01-028

Activité-bénéfice du Réseau de prévention suicide des Bois-Francis inc.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de quatre billets au montant de 75 \$ chacun pour participer à l'activité-bénéfice du Réseau de prévention suicide des Bois-Francis inc., sous forme de cocktail dinatoire, à Victoriaville, le 4 février 2014 de 17 h 30 à 20 h.

ADOPTÉE

Période de questions

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

14-01-029

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h.

ADOPTÉE

Pierre St-Onge, greffier

Gilles Fortier, maire